



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/26
20 novembre 2019

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quatrième réunion
Montréal, 16 – 20 décembre 2019

**PLAN D'ACTIVITÉS GÉNÉRAL DU FONDS MULTILATÉRAL
POUR LA PÉRIODE 2020-2022**

Introduction

1. Le Secrétariat et les agences bilatérales et d'exécution ont entamé conjointement la préparation du plan d'activités du Fonds multilatéral pour 2020-2022, avec la soumission des tableaux du plan d'activités initial le 23 septembre 2019. La valeur totale des tableaux du plan d'activités pour 2020-2022, tel que soumis, est résumée dans le Tableau 1.

Tableau 1. Valeurs totales du plan d'activités initial pour 2020–2022 (000 \$US)

Poste	2020	2021	2022	Total (2020–2022)	Total après 2022
Total général	231 764	188 376	177 667	597 807	420 048
Budget indicatif	171 000	180 000*	180 000*	531 000	
Différence	60 764	8 376	(2 333)	66 807	

* En supposant un niveau de réapprovisionnement du Fonds multilatéral identique à celui de 2018–2020.

2. Le Secrétariat a examiné les nouvelles activités, en particulier la phase II des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) à la lumière de la phase I des PGEH, du financement admissible restant et des coûts résiduels, et il a transmis ses observations aux agences bilatérales et d'exécution. Lors de la réunion de coordination inter-agences,¹ le Secrétariat a discuté des questions soulevées durant l'examen des tableaux du plan d'activités initial, incluant *entre autres* : la surprogrammation, les activités reliées aux PGEH, les projets inclus dans les plans d'activités de 2019 mais qui ne sont pas soumis à la 84^e réunion, le secteur de la production, y compris les tranches associées au plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC (PGEH) pour la Chine et les activités reliées aux HFC.

¹ Montréal, 9 au 11 octobre 2019.

3. À la suite des discussions durant la réunion de coordination, les agences bilatérales et d'exécution ont révisé les tableaux de leurs plans d'activités et les ont soumis de nouveau, avec des sections narratives. La valeur totale du plan d'activités révisé pour 2020-2022 est résumée dans le Tableau 2.

Tableau 2. Valeurs totales du plan d'activités révisé pour 2020–2022, tel que soumis (000 \$US)

Poste	2020	2021	2022	Total (2020–2022)	Total après 2022
Total général	214 860	178 190	181 692	574 743	436 495
Indicative budget	171 000	180 000*	180 000*	531 000	
Différence	43 860	(1 810)	1 692	43 743	

- En supposant un niveau de réapprovisionnement du Fonds multilatéral identique à celui de 2018–2020.

Contenu

4. Ce document présente les plans d'activités généraux du Fonds multilatéral pour 2020–2022 et contient les plans d'activités pour 2020–2022 des agences bilatérales², du PNUD³, du PNUE⁴, de l'ONUDI⁵ et de la Banque mondiale⁶ soumis à la 84^e réunion.

5. Ce document comprend les sections suivantes :

- Affectation des ressources dans le plan d'activités pour 2020–2022
- Observations du Secrétariat
- Modifications apportées au plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2020–2022
- Autres questions d'orientation
- Recommandation

Affectation des ressources dans le plan d'activités pour 2020–2022

6. Le Tableau 3 présente, pour chaque année, la valeur des activités incluses dans le plan d'activités pour 2020–2022. Ces valeurs dépassent le budget indicatif de 43,74 millions \$US (soit 8,2 pour cent du budget indicatif).

Tableau 3. Affectation des ressources dans le plan d'activités pour 2020–2022, tel que soumis (000 \$US)*

Poste	2020	2021	2022	Total (2020–2022)	Total après 2022
Activités reliées aux HCFC					
PGEH approuvés	127 430	94 423	95 544	317 397	147 714
Préparation de projet de production de HCFC (PRP) – phase I	80	0	0	80	0
Production de HCFC – phase I	0	1 070	2 140	3 210	2 140
Production de HCFC – phase II	26 140	26 140	25 677	77 956	181 561
PGEH phase I	346	0	500	846	0
PRP de PGEH – phase II	462	360	0	822	34
PGEH phase II	12 160	10 976	7 316	30 452	65 836

² UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/27

³ UNEP/OzL.Pro/ExCom 84/28

⁴ UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/29

⁵ UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/30

⁶ UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/31

Poste	2020	2021	2022	Total (2020-2022)	Total après 2022
PRP de PGEH – phase III	1 304	1 153	182	2 639	0
PGEH phase III	1 178	6 102	4 407	11 687	38 534
Vérification des PGEH	589	589	589	1 766	0
Assistance technique HCFC	990	0	0	990	0
Sous-total des activités reliées aux HCFC	170 679	140 811	136,354	447 845	435 819
Activités reliées aux HFC					
HFC – activités de facilitation	316	262	0	578	0
HFC – investissement	1 819	0	0	1 819	0
Plan de réduction progressive des HFC – PRP	6 054	1 976	478	8 508	0
Plan de réduction progressive des HFC	0	0	7 290	7 290	0
Sous-total des activités reliées aux HFC	8 188	2 238	7 768	18 195	0
Activités standard					
Programme d'aide à la conformité (PAC)	11 428	11 771	12 124	35 324	0
Coûts de base	5 961	6 003	6 045	18 009	0
Renforcement des institutions	11 741	9 858	11 741	33 340	677
Secrétariat, Comité exécutif et coûts du suivi et de l'évaluation moins la contrepartie canadienne	6 362	7 009	7 159	20 530	0
Trésorier	500	500	500	1 500	0
Sous-total des activités standard	35 993	35 141	37 569	108 702	677
Total général	214 860	178 190	181 692	574 743	436 495
Budget indicatif	171 000	180 000**	180 000**	531 000	
Différence	43 860	(1 810)	1 692	43 743	

* Incluant les coûts d'appui des agences, le cas échéant.

** En supposant un niveau de réapprovisionnement du Fonds multilatéral identique à celui de 2018-2020.

Observations du Secrétariat

Production de HCFC – phase I et préparation de projet

7. Un total de 5,35 millions \$US (incluant 3,21 millions \$US pour la période 2020-2022) et 80 000 \$US pour la préparation de projet sont inclus pour la phase I du PGEH en Inde. À la 70^e réunion, la Banque mondiale a été priée de fournir la certification de l'année d'établissement de la ligne de production de HCFC-22 chez Hindustan Fluorocarbons Limited en Inde. Le Secrétariat n'a pas encore reçu l'information confirmant la production de HCFC-22 pour des utilisations réglementées avant la date-limite du 21 septembre 2007.

Production de HCFC – phase II

8. Un total de 259,52 millions \$US est inclus pour le PGEH pour la Chine. Ce montant comprend 77,96 millions \$US pour la période 2020-2022 et 181,56 millions \$US au-delà de 2022. À la 81^e réunion, le Comité exécutif a approuvé, *entre autres*, à titre exceptionnel, 24,29 millions \$US (coûts d'appui d'agence inclus) pour le PGEH pour la Chine et pris note que ce montant serait déduit du financement de la phase II⁷. Tenant compte de l'approbation à la 81^e réunion, le niveau annuel moyen du financement

⁷ Décision 81/71(b) et (c).

après la phase I du PGEPH qui débute en 2019 devrait être de 23,50 millions \$US (ou 70,49 millions \$US pour la période 2020-2022) en supposant l'octroi du montant de financement maximum (406,56 millions \$US)⁸, coûts d'appui d'agence inclus, selon la décision 69/28(e). Par conséquent, le niveau de financement proposé pour 2020-2022 dépasserait le montant annuel moyen, d'environ 10,6 pour cent.

9. La demande de financement pour la phase II du PGEPH pour la Chine est présentée de nouveau à la 84^e réunion, conformément à la décision 83/72.

Phase I de PGEH et projets additionnels

10. Il reste un pays (République arabe syrienne)⁹ pour lequel la phase I du PGEH n'a pas encore été approuvée. Le plan d'activités inclut 846 137 \$US pour des activités durant la période 2020-2022.

Phase II des PGEH

11. Le niveau de financement total pour la phase II des PGEH pour les pays à faible volume de consommation (PFV) est de 21,51 millions \$US, dont 11,25 millions \$US pour la période 2020-2022 afin de parvenir à la réduction de 67,5 pour cent de la valeur de référence des HCFC. Par ailleurs, la valeur des projets visant à permettre aux PFV de parvenir à une réduction de 100 pour cent est de 8,79 millions \$US, incluant 3,93 millions \$US pour la période 2020-2022.

12. Le niveau de financement total pour la phase II des PGEH dans les pays à fort volume de consommation est de 65,99 millions \$US, pour l'élimination de 655,7 tonnes PAO de HCFC, incluant 15,27 millions \$US pour la période 2020-2022, avec l'élimination de 239,9 tonnes PAO. La répartition du financement par secteur est présentée dans le Tableau 4.

Tableau 4. Répartition, par secteur, du financement de la phase II des PGEH dans les pays à fort volume de consommation (000 \$US)

Secteur	2020-2022	Après 2022	Total	Pourcentage du total (%)
Mousse rigide	1 461	394	1 855	2,8
Réfrigération climatisation	276	0	276	0,4
Réfrigération assemblage	645	0	645	1,0
Réfrigération fabrication	2 609	27 781	30 390	46,1
Réfrigération entretien	10 283	22 537	32 820	49,7
Total général	15 274	50 712	65 986	100,0

Phase III des PGEH

13. Un montant total de 50,22 millions \$US est inclus dans le plan d'activités pour la phase III des PGEH pour 11 pays (Arménie, Chili, République dominicaine, Liban, Mexique, Nigeria, Panama, Philippines, République de Moldavie, Soudan et Uruguay) (incluant 11,69 millions \$US pour 2020-2022). L'inclusion de la phase III des PGEH dans le plan d'activités est autorisée uniquement pour les pays dont la phase II du PGEH a été approuvée pour respecter un objectif de réduction d'ici 2020 (décision 82/45(c)(i)). Toutefois, cinq de ces pays ont une phase II approuvée avec un objectif de réduction au-delà de 2020 (Chili, Liban, Mexique, Nigeria et Philippines).

⁸ 385 millions \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 21,56 millions \$US (calculés au taux de 5,6 pour cent du coût du projet).

⁹ À la 62^e réunion, un financement a été approuvé pour l'élimination de 12,9 tonnes PAO de HCFC dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation à titre de projet indépendant, en dehors de son PGEH, représentant 9,6 pour cent de la valeur de référence de 135,0 tonnes PAO.

Vérification des PGEH

14. Le Secrétariat a inclus un montant de 588 600 \$US, par année, pour les rapports de vérification¹⁰ en supposant que 18 rapports, au coût individuel de 32 700 \$US, seront préparés (1,77 millions \$US pour 2020-2022).

Projet régional d'assistance technique pour les HCFC

15. Le plan d'activités inclut deux projets régionaux d'assistance technique pour les HCFC afin de "promouvoir des frigorigènes à faible potentiel de réchauffement de la planète pour les secteurs de la climatisation dans les pays à température ambiante élevée (PRAHA-III)", totalisant 990 000 \$US en 2020. Aucune fenêtre de financement n'est disponible pour un tel projet de démonstration.

Activités reliées aux HFC

16. Ces activités incluent un projet d'investissement au montant de 1,82 millions \$US en 2020 pour un pays (Chine); des activités de facilitation au montant de 577 800 \$US en 2020-2021 pour cinq pays; des projets de préparation de la réduction progressive des HFC pour 50 pays totalisant 8, 51 millions \$US en 2020-2022; et des activités de plan de gestion de la réduction progressive des HFC pour sept pays, au montant de 7,29 millions en 2020-2022.

17. Le projet d'investissement sur les HFC dans le secteur de la mousse de polystyrène extrudé en Chine devait être soumis à la 84^e réunion conformément à la décision 78/3(g), mais le gouvernement a décidé de reporter la soumission du projet à une réunion future car la priorité a été accordée à la soumission de la phase II de son PGEH. À propos de la décision 82/77(a) exigeant la ratification de l'Amendement de Kigali comme préalable à l'approbation d'autres projets sur les HFC pour la Chine, le Centre de coopération environnementale extérieure/ministère de l'écologie et de l'environnement de la Chine prévoit accélérer le processus de ratification et envisage la soumission lorsque l'Amendement sera ratifié ou lorsque le processus de ratification sera presque achevé. Ce projet est maintenu dans le plan d'activités dans l'attente de la décision du Comité exécutif d'autoriser la soumission de ce projet à une réunion ultérieure.

18. Quant aux activités de facilitation, pour un des cinq pays (Haïti), cette activité sera soumise à la 84^e réunion par le PNUD; elle a donc été retirée du plan d'activités du PNUE. Les activités pour les quatre autres pays ont été soumises avec la lettre requise de leur gouvernement, manifestant la volonté de déployer tous les efforts possibles pour ratifier l'Amendement de Kigali dans les meilleurs délais, si ce n'est déjà fait, conformément à la décision 79/46(d)(i).

19. Concernant les activités de préparation, un financement pourrait être accordé pour la préparation de plans nationaux de mise en œuvre en vue de respecter les premières obligations de réduction dans le cadre de la réduction progressive des HFC, cinq ans avant ces obligations, au plus tôt, à la suite de la ratification de l'Amendement de Kigali par le pays et conformément aux lignes directrices qui seront approuvées (décision 79/46(b)(iii)). Sur les 50 pays inclus dans le plan d'activités, neuf seulement n'ont pas ratifié l'Amendement de Kigali. Sept de ces pays ont soumis la lettre requise de leur gouvernement, manifestant la volonté de déployer tous les efforts possibles pour ratifier l'Amendement de Kigali.

20. Des activités du plan de gestion de la réduction progressive des HFC sont incluses dans le plan d'activités pour les pays suivants, Costa Rica, Cuba, Ghana, Grenade, Nigeria, Panama et Vietnam. Ces pays ont ratifié l'Amendement de Kigali. Toutefois, aucune décision du Comité exécutif autorise ces pays

¹⁰ La décision 61/46(c) exige des rapports de vérification pour un échantillon de 20 pour cent des PFV ayant des PGEH approuvés.

à soumettre un plan de gestion de la réduction progressive des HFC puisque seul le financement préparatoire est admissible selon la décision 79/46(b)(iii).

Modifications apportées au plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2020-2022

21. Durant la réunion de coordination inter-agences, des modifications aux plans d'activités des agences bilatérales et d'exécution ont été acceptées, sur la base de décisions pertinentes du Comité exécutif. Toutefois, en examinant les plans d'activités révisés soumis après la réunion de coordination, il a été noté que les modifications qui figurent au Tableau 5 ci-dessous n'avaient pas été prises en compte :

Tableau 5. Modifications supplémentaires apportées au plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2020-2022 (000 \$US)

Modification	2020–2022	Après 2022
Valeurs des PGEH pour refléter les montants réels approuvés dans le cadre des Accords, incluant les tranches de PGEH attendues à la 84 ^e réunion mais qui ne sont pas soumises	37	165
Valeurs des PGEH pour refléter l'Accord révisé soumis à la 84 ^e réunion	3 839	15 147
Phase I de PGEPH et préparation de projet (PRP)	(3 290)	(2 140)
Phase II de PGEPH selon la décision 69/28(e)	(7 468)	6 407
PRP pour la phase II des PGEH conformément à la décision 71/42	(50)	0
Valeurs de la phase II des PGEH pour refléter l'Accord soumis à la 84 ^e réunion	(312)	453
Phase II des PGEH dans les PFV à la valeur maximale autorisée pour parvenir à une réduction de 67,5 pour cent ou de 100 pour cent de la valeur de référence pour les HCFC, selon la décision 74/50(c)(xii)	(5)	(6)
Phase II des PGEH dans les pays à fort volume de consommation, avec un secteur d'entretien pour la réfrigération, avec un ratio coût-efficacité maximum de 4,80 \$US/kg	(0,4)	(390)
PRP pour la phase III des PGEH conformément à la décision 71/42	(303)	225
Phase III des PGEH conformément à la décision 82/45(c)(i)	(10 078)	(36 403)
Assistance technique pour les HCFC	(990)	0
Activités de facilitation déjà soumises à la 84 ^e réunion	(102)	0
PRP pour la réduction progressive des HFC conformément à la décision 56/16(c) ou pour des pays qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Kigali	(3 253)	0
Plan de gestion de la réduction progressive des HFC conformément à la décision 79/46(b)(iii)	(7 290)	0
Renforcement des institutions conformément à la décision 74/51(c) ou lorsque les valeurs au-delà de 2021 ont été retirées	0	(677)
Projet de renforcement des institutions concernant la République populaire démocratique de Corée, conformément à la décision 80/34(c)(iii)b.	(333)	0

22. Le Tableau 6 présente les résultats des modifications proposées au plan d'activités général pour 2020-2022. Les valeurs dépassent le budget indicatif, de 14,15 millions \$US (soit 2,7 pour cent du budget indicatif).

Tableau 6. Affectation modifiée des ressources pour le plan d'activités de 2020–2022 (000 \$US)*

Poste	2020	2021	2022	Total (2020–2022)	Total après 2022
Activités reliées aux HCFC					
PGEH approuvés	143 426	98 388	79 459	321 273	163 026
PRP de production de HCFC – phase I	0	0	0	0	0

Poste	2020	2021	2022	Total (2020–2022)	Total après 2022
Production de HCFC – phase I	0	0	0	0	0
Production de HCFC – phase II	23 496	23 496	23 496	70 488	187 968
PGEH phase I	346	0	500	846	0
PRP de PGEH (PRP) – phase II	412	360	0	772	34
PGEH phase II	12 158	10 661	7 316	30 135	65 893
PRP de PGEH – phase III	1 044	1 110	182	2 336	225
PGEH phase III	1 178	232	199	1,610	2,131
Vérification des PGEH	589	589	589	1,766	0
Assistance technique HCFC	0	0	0	0	0
Sous-total des activités reliées aux HCFC	182 648	134 836	111 741	429 225	419 275
Activités reliées aux HFC					
HFC – activités de facilitation	316	161	0	476	0
HFC – investissement	1 819	0	0	1 819	0
Plan de réduction progressive des HFC – PRP	4 425	830	0	5 256	0
Plan de réduction progressive des HFC	0	0	0	0	0
Sous-total des activités reliées aux HFC	6 560	991	0	7 551	0
Activités standard					
PAC	11 428	11 771	12 124	35 324	0
Coûts de base	5 961	6 003	6 045	18 009	0
Renforcement des institutions	11 574	9 858	11 574	33 007	0
Secrétariat, Comité exécutif et coûts du suivi et de l'évaluation moins la contrepartie canadienne	6 362	7 009	7 159	20 530	
Trésorier	500	500	500	1 500	
Sous-total des activités standard	35 826	35 141	37 403	108 370	0
Total général	225 035	170 968	149 143	545 145	419 275
Budget indicatif	171 000	180 000**	180 000**	531 000	
Différence	54 035	-9 032	-30 857	14 145	
Par agence					
Australie	283	0	0	283	283
France	693	0	0	693	771
Allemagne	3 562	2 955	1 503	8 020	1 906
Italie	265	0	0	265	0
Japon	211	0	0	211	0
PNUD	67 245	37 809	25 198	130 252	21 660
PNUE	34 736	24 708	23 578	83 022	17 411
ONUDI	57 508	50 899	45 524	153 930	107 074
Banque mondiale	53 082	46 500	45 092	144 674	270 172
Vérification des PGEH	589	589	589	1 766	
Secrétariat, Comité exécutif et coûts du suivi et de l'évaluation moins la contrepartie canadienne	6 362	7 009	7 159	20 530	
Trésorier	500	500	500	1 500	

* Incluant les coûts d'appui d'agence, le cas échéant.

** En supposant un niveau de réapprovisionnement du Fonds multilatéral identique à celui de 2018–2020.

Autres questions d'orientation

Activités incluses dans le plan d'activités de 2019 qui ne sont pas approuvées à la 84^e réunion

23. Des activités incluses dans les plans d'activités de 2019 des agences bilatérales et d'exécution mais qui ne sont pas soumises à la 84^e réunion, ont déjà été incluses dans le plan d'activités pour 2020-2022. Tout projet soumis à la 84^e réunion mais ensuite reporté, sera inclus dans le plan d'activités pour 2020-2022.

Production de HCFC – phase I et préparation de projet

24. Puisqu'aucune information n'a été reçue pour confirmer la production de HCFC-22 en Inde pour des utilisations règlementées avant la date-limite du 21 septembre 2007, le Secrétariat a retiré du plan d'activités de 2020-2022 les activités reliées à la phase I du PGEPH pour l'Inde. Le Secrétariat aimerait demander conseil au Comité exécutif sur la possibilité de réintégrer la phase I du PGEPH et la préparation de projet pour l'Inde dans le plan d'activités de 2020-2022.

Phase III des PGEH

25. Conformément à la décision 82/45(c)(i), le Secrétariat a retiré du plan d'activités de 2020-2022, toutes les activités reliées à la phase III des PGEH pour les pays ayant une phase II approuvée, avec un objectif de réduction au-delà de 2020. Toutefois, compte tenu du fait que le plan d'activités couvre la période après 2020 et qu'un certain nombre de pays ont des phases II de PGEH approuvées, avec un objectif de réduction entre 2021 et 2025, le Secrétariat aimerait demander conseil au Comité exécutif sur le moment où ces activités reliées à la phase III des PGEH pour des pays avec un objectif de réduction au-delà de 2020, pourraient être incluses dans le futur plan d'activités.

Plan de gestion de la réduction progressive des HFC et préparation de projet

26. Conformément à la décision 79/46(b)(iii), le Secrétariat a retiré toutes les activités de préparation de la réduction progressive des HFC pour les pays qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Kigali. Toutefois, des lettres d'intention ont été fournies par tous ces pays, à l'exception de deux. Le Secrétariat aimerait demander conseil au Comité exécutif sur la possibilité de réintégrer les activités de préparation pour la réduction progressive des HFC dans le plan d'activités pour 2020-2022, compte tenu des lettres d'intention soumises les gouvernements concernés manifestant leur intention de déployer tous les efforts possibles pour ratifier l'Amendement.

27. Le Secrétariat a aussi retiré les plans de gestion de la réduction progressive des HFC du plan d'activités pour 2020-2022 étant donné qu'aucune décision du Comité exécutif autorise les pays à soumettre de telles activités dans le plan d'activités puisque seul le financement préparatoire est admissible, selon la décision 79/46(b)(iii). Le Secrétariat aimerait demander conseil au Comité exécutif quant au moment auquel ces activités reliées aux plans de gestion de la réduction progressive des HFC pourraient être incluses dans le futur plan d'activités.

Dépassement du budget

28. Suite aux modifications apportées, les valeurs des activités incluses dans le plan d'activités dépassent le budget indicatif global, de 14,15 millions \$US pour la période triennale 2020-2022, dans l'hypothèse d'un budget annuel de 180 millions pour 2021 et 2022, c.-à-d. avec le même niveau de réapprovisionnement que pour la période 2018-2020. Le montant qui dépasse le budget indicatif est de 54,04 millions \$US en 2020, dont 6,56 millions \$US sont reliés aux activités pour les HFC. Pour 2020 et 2021, les valeurs du plan d'activités sont inférieures au budget indicatif, de 9,03 millions \$US et 30,86 millions \$US respectivement. La valeur de 225,04 millions \$US pour le plan d'activités de 2020 inclut

un montant de 25 944 375 \$US associé à des tranches de financement qui n'ont pas été soumises en 2019 et qui, par conséquent, sont incluses en 2020.

Modification supplémentaire après la 84^e réunion

29. Le plan d'activités de 2020-2022 pourrait être encore modifié sur la base des niveaux de financement des nouvelles phases de PGEH qui seront approuvées en principe à la 84^e réunion. Le Comité exécutif pourrait souhaiter modifier le plan d'activités pour 2020-2022 selon le niveau des fonds alloués aux PGEH approuvés en principe à la 84^e réunion.

Questions d'orientation dans les plans d'activités des agences

30. Le PNUD a soulevé les questions d'orientation suivantes : le financement de la transformation du marché en utilisant les surcoûts d'exploitation d'une manière plus souple et inclusive; les défis des PFV en termes de démonstration des technologies de remplacement et de capacité d'intensification avec le financement disponible limité; le sous-secteur de l'assemblage dans le secteur de l'entretien mériterait une attention particulière et distincte des autres activités dans le secteur de l'entretien avec un traitement différent; il faudrait tenir compte du rapport coût-efficacité en fonction de l'équivalent CO₂; communication et synergie avec les activités climatiques plus vastes aux niveaux national et international sont nécessaires.

31. Le PNUE demande conseil au Comité exécutif sur l'admissibilité et les lignes directrices pour la préparation des plans nationaux de mise en œuvre de la réduction progressive des HFC.

32. Les questions d'orientation soulevées par les agences d'exécution sont traitées dans les plans d'activités individuels des agences.

RECOMMANDATION

33. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note du plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2020-2022, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/26;
- (b) Décider :
 - (i) De modifier le plan d'activités, tel que proposé par le Secrétariat dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/26;
 - (ii) De modifier plus avant le plan d'activités, tel que proposé à la 84^e réunion, lors des discussions et/ou durant la présentation des plans d'activités par les agences bilatérales et d'exécution;
 - a. En ajoutant au plan d'activités de 2020, les plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) et les activités de renforcement des institutions incluses dans le plan d'activités de 2019 qui ont été reportées à la 84^e réunion;
 - b. En tenant compte des valeurs approuvées en principe pour de nouveaux PGEH durant la 84^e réunion;
- (c) Envisager :
 - (i) De réintégrer la phase I du plan de gestion de la production de HCFC et la préparation de projet pour l'Inde;

- (ii) Le moment auquel des activités reliées à la phase III des PGEH pour des pays ayant une phase II de PGEH approuvée avec un objectif de réduction au-delà de 2020, pourraient être soumises;
 - (iii) La possibilité de réintégrer les activités de préparation de la réduction progressive des HFC pour des pays qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Kigali mais qui ont remis une lettre d'intention manifestant l'intention de leur gouvernement de déployer tous les efforts possibles pour ratifier l'Amendement de Kigali;
 - (iv) Le moment auquel des activités reliées aux plans de gestion de la réduction progressive des HFC pourraient être soumises; et
- (d) Endosser le plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2020-2022, tel que modifié par le Secrétariat [et le Comité exécutif], en tenant compte des décisions pertinentes prises à la 84^e réunion, tout en prenant note que cet endossement ne signifie pas l'approbation des projets identifiés dans le plan, ni leurs niveaux de financement, ni les tonnages.
-